

Exercice 2005 - Valorisation des travaux d'investissement effectués en régie

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les services municipaux effectuent en régie un certain nombre de travaux d'investissement en utilisant les ressources dont ils disposent (personnel, fournitures et matériel), ressources qui sont imputées budgétairement en section de fonctionnement.

Les règles de la comptabilité publique permettent de valoriser en section d'investissement à la fin de l'exercice les travaux ainsi effectués en procédant à des écritures budgétaires d'ordre. Cette valorisation est rendue possible par l'utilisation des informations recueillies dans les systèmes de Gestion et de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

Ces dépenses ouvrent droit au bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA. Ainsi en 2005, la Ville a perçu 135 460 € de compensation au titre des fournitures et matériels utilisés au cours de l'année 2003 pour les travaux d'investissement effectués en régie.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'ouverture par décision modificative au budget de l'exercice 2005 des crédits nécessaires à l'inscription de ces opérations, en dépenses et en recettes, pour un montant total de 2 109 392 € au Budget Principal, de 891 965 € au Budget Eaux et 715 318 € au Budget Assainissement imputés en fonction des travaux conformément à l'état annexé.

Travaux en régie 2005							
Service	Dép/Rec	Budget	Imputation	Matériel	Fournitures	Main d'oeuvre	Total
BUDGET PRINCIPAL							
Bâtiments	D	1	23 020 2313 3620 20200	54 €	0 €	153 €	207 €
Bâtiments	D	1	23 020 2313 501 20200	0 €	6 476 €	9 446 €	15 922 €
Bâtiments	D	1	23 020 2313 89134 20200	0 €	16 279 €	103 548 €	119 827 €
Bâtiments	D	1	23 020 2313 96002 20200	0 €	6 659 €	15 086 €	21 745 €
Bâtiments	D	1	23 020 2313 98193 20200	0 €	172 €	822 €	994 €
Bâtiments	D	1	23 211 2313 2607 20200	0 €	304 €	818 €	1 122 €
Bâtiments	D	1	23 211 2313 502 20200	0 €	45 447 €	99 512 €	144 958 €
Bâtiments	D	1	23 212 2313 502 20200	0 €	18 852 €	38 264 €	57 117 €
Bâtiments	D	1	23 213 2313 3735 20200	0 €	707 €	4 382 €	5 088 €
Bâtiments	D	1	23 213 2313 502 20200	0 €	12 126 €	32 148 €	44 274 €
Bâtiments	D	1	23 311 2313 509 20200	275 €	2 964 €	27 762 €	31 001 €
Bâtiments	D	1	23 314 2313 509 20200	0 €	0 €	1 076 €	1 076 €
Bâtiments	D	1	23 322 2313 509 20200	165 €	4 902 €	7 128 €	12 195 €
Bâtiments	D	1	23 411 2313 3618 20200	0 €	0 €	4 053 €	4 053 €
Bâtiments	D	1	23 411 2313 506 20200	0 €	202 €	446 €	648 €
Bâtiments	D	1	23 422 2313 90007 20200	0 €	558 €	1 464 €	2 022 €
Bâtiments	D	1	23 63 2313 99015 20200	0 €	229 €	873 €	1 102 €
Bâtiments	D	1	23 64 2313 4818 20200	0 €	5 711 €	15 981 €	21 692 €
Bâtiments	D	1	23 822 2315 508 20200	0 €	506 €	201 €	707 €
Espaces Verts	D	1	23 823 2312 507 20200	0 €	0 €	45 423 €	45 423 €
Études et Travaux	D	1	23 020 2313 96002 20200	0 €	0 €	27 484 €	27 484 €
Études et Travaux	D	1	23 026 2312 96040 20200	0 €	0 €	7 170 €	7 170 €
Études et Travaux	D	1	23 213 2313 95039 20200	0 €	0 €	22 043 €	22 043 €

Travaux en régie 2005							
Service	Dép/ Rec	Budget	Imputation	Matériel	Fournitures	Main d'oeuvre	Total
Études et Travaux	D	1	23 422 2313 623 20200	0 €	0 €	687 €	687 €
Études et Travaux	D	1	23 822 2315 508 20200	0 €	0 €	15 455 €	15 455 €
Études et Travaux	D	1	23 822 2315 95024 20200	0 €	0 €	201 040 €	201 040 €
Études et Travaux	D	1	23 822 2315 98007 20200	0 €	0 €	10 211 €	10 211 €
Études et Travaux	D	1	23 824 2312 4808 20200	0 €	0 €	883 €	883 €
Études et Travaux	D	1	23 824 2313 3605 20200	0 €	0 €	34 119 €	34 119 €
Études et Travaux	D	1	23 824 2313 3606 20200	0 €	0 €	49 448 €	49 448 €
Études et Travaux	D	1	23 824 2315 4813 20200	0 €	0 €	18 627 €	18 627 €
Études et Travaux	D	1	23 824 2315 5014 20200	0 €	0 €	24 756 €	24 756 €
Études et Travaux	D	1	23 824 2315 97017 20200	0 €	0 €	83 824 €	83 824 €
Maîtrise Énergie	D	1	23 814 2315 89040 20200	197 €	16 047 €	24 550 €	40 793 €
Maîtrise Énergie	D	1	23 814 2315 95002 20200	3 233 €	1 572 €	8 473 €	13 278 €
Parc Auto Déchet	D	1	21 020 2182 511 20200	0 €	15 170 €	12 977 €	28 147 €
Voirie	D	1	21 813 2188 87003 20200	274 €	14 745 €	3 720 €	18 739 €
Voirie	D	1	21 821 2152 508 20200	99 €	273 €	1 431 €	1 804 €
Voirie	D	1	23 813 2313 508 20200	0 €	310 €	0 €	310 €
Voirie	D	1	23 821 2315 508 20200	122 €	7 500 €	4 998 €	12 620 €
Voirie	D	1	23 821 2315 98001 20200	3 171 €	26 448 €	90 910 €	120 529 €
Voirie	D	1	23 822 2315 508 20200	37 820 €	249 698 €	558 735 €	846 253 €
Total dépenses investissement				45 410 €	453 856 €	1 610 126 €	2 109 392 €
PRO	R	1	021 01 021 20200				2 109 392 €
	R	1	72 020 722 20200	54 €	44 757 €	169 516 €	214 327 €
	R	1	72 026 722 20200	0 €	0 €	7 170 €	7 170 €
	R	1	72 211 722 20200	0 €	45 751 €	100 329 €	146 080 €
	R	1	72 212 722 20200	0 €	18 852 €	38 264 €	57 117 €
	R	1	72 213 722 20200	0 €	12 833 €	58 572 €	71 405 €
	R	1	72 311 722 20200	275 €	2 964 €	27 762 €	31 001 €
	R	1	72 314 722 20200	0 €	0 €	1 076 €	1 076 €
	R	1	72 322 722 20200	165 €	4 902 €	7 128 €	12 195 €
	R	1	72 411 722 20200	0 €	202 €	4 499 €	4 702 €
	R	1	72 422 722 20200	0 €	558 €	2 151 €	2 709 €
	R	1	72 63 722 20200	0 €	229 €	873 €	1 102 €
	R	1	72 64 722 20200	0 €	5 711 €	15 981 €	21 692 €
	R	1	72 813 722 20200	274 €	15 054 €	3 720 €	19 048 €
	R	1	72 814 722 20200	3 430 €	17 618 €	33 023 €	54 071 €
	R	1	72 821 722 20200	3 392 €	34 221 €	97 339 €	134 952 €
	R	1	72 822 722 20200	37 820 €	250 204 €	785 641 €	1 073 665 €
	R	1	72 823 722 20200	0 €	0 €	45 423 €	45 423 €
	R	1	72 824 722 20200	0 €	0 €	211 657 €	211 657 €
Total recettes fonctionnement				45 410 €	453 856 €	1 610 126 €	2 109 392 €

Travaux en régie 2005							
Service	Dép/ Rec	Budget	Imputation	Matériel	Fournitures	Main d'oeuvre	Total
PRO	D	1	023 01 023 20200				2 109 392 €
BUDGET EAUX							
Eau	D	2	23 2315 3600 30700	61 €	31 €	402 €	494 €
Eau	D	2	23 2315 5002 30700	3 359 €	55 138 €	170 010 €	228 507 €
Eau	D	2	23 2315 512 30700	7 325 €	111 179 €	500 435 €	618 938 €
Eau	D	2	23 2315 97005 30700	843 €	3 007 €	15 581 €	19 432 €
Eau	D	2	23 2315 99006 30700	464 €	3 940 €	20 190 €	24 593 €
Total dépenses investissement				12 052 €	173 295 €	706 618 €	891 965 €
PRO	R	2	021 021 30700				891 965 €
	R	2	72 722 30700	12 052 €	173 295 €	706 618 €	891 965 €
PRO	D	2	023 023 30700				891 965 €
BUDGET ASSAINISSEMENT							
Études et Travaux	D	3	23 2315 5020 30800	0 €	0 €	204 182 €	204 182 €
Études et Travaux	D	3	23 2315 513 30800	0 €	0 €	117 229 €	117 229 €
Études et Travaux	D	3	23 2315 78005 30800	0 €	0 €	25 799 €	25 799 €
Études et Travaux	D	3	23 2315 88016 30800	0 €	0 €	30 022 €	30 022 €
Études et Travaux	D	3	23 2315 94034 30800	0 €	0 €	61 578 €	61 578 €
Études et Travaux	D	3	23 2315 96047 30800	0 €	0 €	85 597 €	85 597 €
Études et Travaux	D	3	23 2315 98005 30800	0 €	0 €	190 911 €	190 911 €
Total dépenses investissement				0 €	0 €	715 318 €	715 318 €
PRO	R	3	021 021 30800				715 318 €
	R	3	72 722 30800	0 €	0 €	715 318 €	715 318 €
PRO	D	3	023 023 30800				715 318 €
				57 462 €	627 151 €	3 032 062 €	3 716 675 €

«**Mme Françoise BRANGET** : Monsieur le Maire, permettez-moi de m'exprimer à l'occasion de cette valorisation des travaux d'investissement en régie.

M. LE MAIRE : Volontiers.

Mme Françoise BRANGET : Nous engageons quand même 2 M€ sur ce rapport-là, alors je ne sais pas si...

M. LE MAIRE : Pour votre information, ce sont des dépenses qui ont déjà été réalisées quand même.

Mme Françoise BRANGET : J'aurais aimé vous répondre Monsieur ALAUZET. Pourriez-vous rester ?

M. LE MAIRE : Il fait ce qu'il veut (rires). Madame BRANGET, afin que vous ne vous mépreniez, ce sont des dépenses qu'on ne va pas lister, mais déjà faites.

Mme Françoise BRANGET : Oui mais je vois qu'on effectue quand même un montant de travaux assez conséquent qui passe en dehors de tout appel d'offres ; pour les petits travaux je pense que c'est nécessaire, pour d'autres, les plus gros, peut-être serait-il utile de voir s'ils ne peuvent pas être réalisés par la concurrence, éventuellement suite à un appel d'offres, avec un prix de revient moins élevé. C'est une manière de faire des économies, c'est tout.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je suis effondré.

Mme Françoise BRANGET : C'est l'exercice 2005, je suis d'accord, je le dis pour l'avenir 2006.

M. LE MAIRE : Mais Madame BRANGET, ce sont les travaux qui sont effectués par notre personnel municipal. On ne va pas lancer un appel d'offres pour les travaux faits par nos ateliers.

Mme Françoise BRANGET : Prenez-le comme ça si vous voulez.

M. LE MAIRE : Je crois que vous n'aviez pas remarqué qu'en fait ce sont des travaux finis.

Mme Françoise BRANGET : Mais si ! Mais je vous dis que pour l'avenir c'est une manière de faire des économies pour le budget de la Ville par exemple, comme je pourrais vous en signaler d'autres.

M. LE MAIRE : Parce que ça veut dire que nos services ne travaillent pas très bien.

Mme Françoise BRANGET : Je n'ai pas dit cela, je dis simplement que l'engagement est tel que pour des gros travaux il serait peut-être utile quelquefois de lancer des appels d'offres, ce qui serait une manière de faire des économies, je peux vous en citer d'autres.

Je voudrais par ailleurs conseiller à M. ALAUZET qui a dit que je n'étais jamais intervenue dans les orientations budgétaires, de relire dans les anciens rapports où j'avais dit par exemple qu'un point d'impôt à Besançon représentait le personnel du Cabinet.

M. LE MAIRE : Un point d'impôt, 600 000 €, ils sont grassement payés !

Mme Françoise BRANGET : Eh bien oui vous regarderez et vous ferez le compte. Avec les charges sociales et tout, vous faites le compte, vous y arriverez aisément. J'aimerais quand même vous dire que vous n'avez pas beaucoup de mémoire Monsieur ALAUZET sur les interventions que j'ai pu faire sur les grandes orientations, les grands projets parce que chaque fois, que ce soit pour le Palais des Sports, le stade, le Marché Beaux-Arts, l'îlot Pasteur, le centre commercial Brulard, j'ai fait des propositions, voire des contre-projets, alors regardez un petit peu ce qui s'est déjà passé. Et la rigueur on peut la trouver peut-être au travers de quelques travaux.

M. LE MAIRE : Chacun ici jugera de la pertinence de votre intervention, je ne ferai donc pas de commentaires».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2006.